

Je suis opposé à ce projet éolien de Cernay en raison de son impact sur les sites natura 2000.

L'étude naturaliste présente une situation page 158/239, et une phrase de conclusion particulièrement ambiguë:

« ../..

*Aucune ZSC n'est répertoriée dans le rayon de 20 km autour du projet. Les deux ZPS recensées sont situées à plus de 6 km.*

*Étant donné la distance de ces 2 ZSC vis-à-vis du projet, les seuls potentiels impacts de ce dernier pourraient concerner l'avifaune possédant un large domaine vital, à savoir principalement les rapaces. Des individus des populations de busards provenant de la ZPS « Plaines du Mirebalais et du Neuvillois », en particulier, pourraient être amenés à venir chasser au niveau du site du projet et ainsi s'exposer ponctuellement à un risque de collision.*

*Une étude d'incidence approfondie permet d'évaluer l'incidence du parc sur chacune des espèces désignées pour ces deux sites. »*

Où est donc cette étude d'incidence approfondie permettant d'évaluer l'incidence du parc sur les 17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui y sont recensées.

L'étude naturaliste reconnaît donc qu'une étude serait nécessaire pour identifier l'incidence sur les sites natura 2000 mais s'est visiblement abstenue de le faire et pourtant, 17 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont concernées par ces incidences.

Pour cette étude incomplète, clairement reconnue ci-dessus, merci de rendre un avis défavorable.